

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Lescar

Introduction

Ce questionnaire reprend les points abordés dans le manifeste partagé sur cette plateforme. Merci d'en prendre connaissance avant d'y répondre et de consulter l'association Pau à Vélo pour obtenir de plus amples informations sur les propositions qui figurent dans ce manifeste.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Etablir un budget annuel de 150000 euros sur la commune, correspondant à 15 euros/an/habitant, un minimum constaté dans les villes devenues favorables aux modes de déplacement actifs.*

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Viser une part modale vélo de 10% en 2024 (objectif communautaire du PDU) puis 15% d'ici la fin de mandat.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En particulier, prendre connaissance des obligations d'aménagement qu'imposent la loi (article L228-2 du code de l'environnement, Double-Sens Cyclable en Zone 30, aménagements PMRs), et de l'état de l'art d'un urbanisme inclusif des modes actifs et des personnes à mobilité réduite (rues apaisées, largeurs, dégagement et abaissées de trottoirs, pistes cyclables, zones de rencontre, vélorues, sas vélo, cédez-le-passage cycliste, stationnement vélo, etc).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo reliant Lescar à tous les pôles d'activités majeurs de l'agglomération. Aménager un réseau de grandes lignes pénétrantes et transversales constituées exclusivement de larges pistes cyclables et de vélorues (rues donnant la priorité au vélo).

Les maîtres mots de ce réseau : Continuité, Capacité, Efficacité et Sécurité.

Des dessertes locales doivent permettre une connexion facile et sécurisée à ce réseau express depuis tous les quartiers de la commune.

Dans notre proposition, Lescar est traversée par 3 des lignes de ce réseau : une Est-Ouest sur le route de Bayonne, une perpendiculaire reliant le Cami Salié au Chemin du Vert Galant par le centre-ville, et une troisième cheminant le long de l'avenue Novella pour rejoindre les étangs de

Laroin.

Le réseau complet est à consulter dans notre manifeste.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Boulevard de l'Europe
- Avenue Novella et Santos Dumont
- Avenue du Vert Galant
- Avenue Gaston Phoebus
- Route et Chemin de l'Aviation

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Centre historique de la cité médiévale, mairie, établissements scolaires (écoles, collèges, lycée) et d'emploi (Euralis), complexes sportifs et de loisir (Paul Fort, Désiré Garain, Victor Hugo, piscine, école de cirque, plaine du Liana, étang des Carolins, véloroute du gave...), village Emmaüs, commerces de proximité en centre-ville et zones commerciales (Plaisance, Lescar Soleil, Quartier Libre).

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du centre-ville de Lescar. Le transit Nord-Sud doit être réorienté vers la rocade. Une aire piétonne sera créée englobant la cité médiévale et les rues du Parvis, Maubec, Cachau et l'extrémité sud de la rue du Bie Grande. Les véhicules motorisés (hors véhicules prioritaires) ne pourront plus transiter par la rue du Bie Grande, rendant possible l'apaisement du centre-ville de Lescar et la redynamisation du commerce de proximité dans le cœur historique de la cité.

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Serait particulièrement éligible un franchissement cyclable de la voie ferrée, de la rocade ou du gave de Pau pour permettre la sécurisation du déplacement à vélo dans des secteurs aujourd'hui hostiles.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Créer une zone piétonne dans le centre-ville pour rediriger le transit Nord-Sud vers la rocade, apaiser le centre-ville de Lescar et redynamiser le commerce de proximité dans le cœur historique de la cité.

Des accès pour les transports en commun et des voies cyclables doivent être prévus dans cette aire piétonne, notamment rue du Bie Grande.

Pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers, il faudra mettre en place des impasses débouchantes piétons-vélos, ainsi que des plots ou des bornes télécommandées placés aux endroits stratégiques. Les "barrières" suivantes ont été identifiées dans notre plan de circulation pour supprimer le transit motorisé :

- Circulation vers le Nord impossible depuis la rue Frères Rieupeyrus,
- Rue du Bie Grande fermée à l'intersection avec la rue du Taa,
- "Cul-de-sac" à l'embranchement de la rue Lacaussade et de l'avenue Carrerot,

- Transit Est-Ouest impossible sur l'avenue de Plaisance sauf à faire un arrêt pour emplettes dans le parking adjacent, où la vitesse sera très réduite grâce à des aménagements contraignants (ralentisseurs, chicanes...).

La suppression du trafic de transit rendra sûrs et agréables les déplacements à pied et à vélo. Toutes les générations et toutes les catégories sociales pourront se réapproprier l'espace public pour redonner vie à la cité et participer à la renaissance du commerce de proximité.

Action n°13 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. S'opposer à la construction de nouvelles voies rapides, comme le Hauban Nord de l'agglomération, qui ne fait qu'aspérer de nouveaux véhicules et dont l'ouverture va à l'encontre de l'apaisement du centre-ville de Lescar et du nécessaire bouleversement de nos modes de déplacement.

Action n°14 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Sauf pour les 3 axes rapides que forment la rocade, le boulevard de l'Europe et l'avenue Novella, l'ensemble du secteur urbain de la ville doit être aménagé en Zone 30, Zone de Rencontre ou Aire Piétonne, ce qui participera à la réorientation des flux motorisés vers les grands axes.

Action n°15 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Située en périphérie de la zone piétonne étendue, la rue du Bie Grande n'accueillera plus que piétons, cycles et transports collectifs. Le transit Est-Ouest sur l'avenue de Plaisance et Nord-Sud sur la Place Croix de Mariotte sera aussi limité aux modes actifs et transports en commun.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
En particulier, favoriser les déplacements à vélo d'Ouest en Est en mettant en place les Double Sens Cyclables dans la rue du Bialé et la rue du Hiaa. Généraliser le Double Sens Cyclables dans toutes les rues dites "à sens unique" pour éviter de longs détours aux cyclistes.
Le Sas Vélo améliore la visibilité devant les poids lourds et permet d'échapper aux gaz d'échappement.
Le Cédez-le-Passage Cycliste aux Feux offre la possibilité de franchir une intersection en sécurité en exploitant le « temps de feu vert résiduel » des voies sécantes.

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pour permettre à nos bambins de se rendre en sécurité à pied ou à vélo à l'école, et de sortir de classe sans risquer de se faire faucher par la voiture du voisin.

Action n°18 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Limiter l'accès motorisé au centre-ville aux riverains disposant d'un espace de stationnement, et aux visiteurs en les orientant vers les parkings publics (Marché, Plaisance, Hourquie, Bénéharnum).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur

clientèle.

Remplacer les derniers "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Action n°20 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Grâce au programme Alvéole proposé par la FUB, le stationnement peut être pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°22 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour certaines franges de la population.

Action n°23 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°24 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Ou s'investir dans le projet de Maison du Vélo à l'échelle de l'agglomération, dont une antenne pourra être ouverte à Lescar.

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°26 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°27 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Par exemple sur le Boulevard de l'Europe, devant Quartier Libre, après y avoir aménagé des pistes cyclables de qualité, pour constater et faire valoir la multiplication du nombre de cyclistes qui emprunteront ce nouvel aménagement.

Action n°28 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°29 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°31 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 :

Créer une "journée sans voiture". fixée mondialement le 22 septembre. Une journée pendant laquelle le trafic motorisé est limité aux grands axes ou à certains usages.

Action n°33 :

Créer une "fête du vélo". accueillant des animations de sensibilisation aux bienfaits d'un mode de déplacement actif, des activités de trocs et de réparation de vélos, et une balade familiale pour faire découvrir les itinéraires cyclables aménagés dès le début de mandat par la nouvelle municipalité.

Ou s'investir dans une grande Fête du Vélo organisée au niveau de la Communauté d'Agglomération

Action n°34 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Action n°35 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°36 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Organiser des concours et des remises de prix sur le nombre de trajets réalisés par an ou pendant la semaine de la mobilité.

Proposer ponctuellement une offre de location mensuelle dans les entreprises de la commune de vélos standards, de vélos pliants et de vélos électriques.

Cet accompagnement pourra aussi permettre la mise en place de stationnement vélos sécurisé dans les entreprises, et inciter les employeurs à proposer des vestiaires et des douches aux salariés parcourant le plus de distance pour se rendre sur leur lieu de travail.